



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-29

MODALITES PEDAGOGIQUES APPLICABLES DE MANIERE EXCEPTIONNELLE AU SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement des études et des examens de l'institut d'études politiques de Lyon ;

Considérant que la prolongation de la crise sanitaire actuelle conduit l'établissement à prolonger au second semestre, avec quelques ajustements, l'organisation pédagogique qui avait été adoptée pour le premier semestre lors du CA du 8 juin 2020.

Considérant que l'organisation ainsi amendée et proposée pour le second semestre répond aussi au besoin de disposer d'un format stable et adaptable sur l'ensemble du semestre dans la mesure où il se prêterait à un cadre hybride comme au tout distanciel selon l'évolution de la situation sanitaire et des consignes ministérielles applicables.

Considérant que les propositions des enseignants ont été recueillies à cette occasion au même titre que les observations des étudiants émises tout au long de ce premier semestre inédit.

Elles ont servi de point de départ aux ajustements proposés par rapport au premier semestre.

ARRÊTE

Article 1 Objectifs

Quatre objectifs sont poursuivis :

- La qualité du diplôme doit être préservée, les enseignants s'assurent que les savoirs sont transmis et les compétences acquises,
- La nécessité d'un cadre commun afin de donner des repères aux étudiants de premier et second cycles du point de vue de l'harmonisation des solutions pédagogiques au niveau des CDM comme du nécessaire respect des emplois du temps des étudiants pour leur permettre de disposer d'un rythme tout au long du semestre
- Le travail personnel des étudiants est encadré : environ 2h pour une séance de 2h.

- Les étudiants les plus isolés sont accompagnés : prioritaires pour les enseignements en présentiel et l'accès aux équipements informatiques.

Article 2 Modalités pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} années du cursus

Le second semestre 2020-2021 est donc organisé de manière mixte, avec des temps en présentiel et des temps en distanciel.

Si la situation sanitaire ne permet pas une reprise des enseignements sur site en janvier ou conduit au cours du semestre à un nouveau confinement, le cadre pédagogique ci-dessous sera également appliqué mais en tout distanciel.

Le cadre pédagogique actuellement défini est le suivant :

Le principe est celui de la régularité du travail personnel et de l'articulation entre des supports mis à disposition sur Moodle et des séances d'échange direct avec l'enseignant une semaine après la publication des supports. C'est-à-dire que les étudiants travaillent dans un premier temps de manière autonome et individuelle sur un thème donné avant d'échanger avec l'enseignant sur ce thème. Il est important de maintenir une présence des étudiants sur les deux campus.

Les Cours fondamentaux (CF) du 1^{er} cycle et du tronc commun de 4^e année sont ainsi organisés : lors de la semaine S, des supports sont mis en ligne sur un espace numérique de travail (1 support très synthétique sur les enjeux de la séance, 1 support de contenu dont la forme sera privilégiée par l'enseignant parmi une variété de supports possibles, des supports complémentaires au choix de l'enseignant – 3h de travail pour l'étudiant) ; en semaine S+1, une séance d'1 h 30 minutes est organisée en amphithéâtre pour les étudiants identifiés comme prioritaires du point de vue de l'accès aux ressources ainsi que la moitié de la cohorte concernée, les autres participant à la séance à distance via Teams avant de prendre part à leur tour, la semaine suivante, à la séance en présentiel. La mobilisation simultanée de l'amphithéâtre Pacaut et Dora Schaul permet donc d'assurer au plus grand nombre d'assister à la séance de CF en présentiel dans le respect des capacités disponibles au vu de la situation sanitaire.

Pour les CF de secteurs et de parcours de 4^e année : lors de la semaine S, des supports sont mis en ligne sur un espace numérique de travail (1 support de contenu dont la forme sera privilégiée par l'enseignant parmi une variété de supports possibles, supports complémentaires au choix de l'enseignant – environ 2h de travail pour l'étudiant) ; en semaine S+1, une séance d'une heure est organisée à distance pour tous les étudiants inscrits dans ce secteur ou ce parcours.

Pour les CF de langues une séance d'une heure est organisée à distance pour tous les étudiants de 1^{er} cycle concernés. Des supports déposés sur Moodle peuvent compléter les séances.

Pour les CF de DE, les CO (1^{er} cycle) et les CS (4^e année), une séance de 1h30 ou 2 heures, selon le choix de l'enseignant, est organisée à distance pour tous les étudiants inscrits. Selon l'option retenue, les enseignants déposeront sur un espace numérique de travail un support de contenu parmi une variété de supports possibles, supports complémentaires à préparer en amont par l'étudiant. La durée de travail d'un étudiant est de 2h à 3h incluant la séance en direct en distanciel.

Quant aux cours projets (y compris ceux de la Public Factory) et les séminaires qui constituent des enseignements spécialisés, ils seront organisés en petits groupes, à distance ou sur site, selon le choix de l'enseignant.

Pour les conférences de méthode (CDM), il est proposé un calendrier sur 12 semaines (au lieu de 11). Les groupes sont partagés en moitié et assistent chacun à 6 séances en présentiel. Selon le choix des équipes pédagogiques le programme pédagogique sera de 5 séances différentes dédoublées pour chaque demi-groupe ou de 10 séances différentes. Dans les deux, cas la séance introductive est dédoublée pour chacun des demi-groupes.

En deuxième cycle, les CDM de EMO-RH et Journalisme restent sur 11 semaines en groupe entier du fait d'effectifs inférieurs à 15.

Les effectifs en présentiel sont limités à 15 personnes, pour des exercices type exposés (qui seront également mis en ligne sur le Moodle) ou des questions / réponses.

Un enseignant est chargé, pour chaque CDM de 1^{er} cycle, de coordonner la rédaction des supports et de veiller à ce que tous les groupes étudient les mêmes éléments.

Les CDM des langues suivantes : arabe, chinois, japonais et russe sont organisées en groupe complet tout au long du semestre (11 séances)

Dans l'hypothèse où toutes les contraintes sanitaires seraient levées au cours du semestre et une reprise entièrement en présentiel pour tous les étudiants autorisée, cette reprise sera mise en œuvre. Elle ne pourra être instantanée car elle suppose une réorganisation complète des emplois du temps, un délai de deux semaines sera sans doute nécessaire.

Article 3 Modalités pour la 3^{ème} année du cursus

Il est toujours possible de choisir entre une mobilité académique et une mobilité mixte, avec les adaptations suivantes :

1) Mobilité académique

- mobilité pleine (sous réserve de l'accord des partenaires et de Sciences Po Lyon)
- mobilité distancielle avec l'université partenaire
- 3A réseau ScPo
- mobilité distancielle et cours 3A réseau ScPo si le programme proposé par le partenaire n'est pas suffisant pour valider 30 ECTS ou équivalent par semestre.

2) Mobilité mixte :

- 1 semestre de stage au 1^{er} ou au 2^e semestre
- 1 semestre académique : semestre 3A réseau ScPo, semestre de mobilité, semestre en distanciel avec une université partenaire, avec complément de cours réseau ScPo si le programme proposé à distance par le partenaire n'est pas suffisant pour valider 30 ECTS ou équivalent par semestre.

Article 4 Modalités pour la 5^{ème} année du cursus

En 5^e année, les enseignements de spécialités (MSP3P, PIST) seront organisés en présentiel si l'accueil des étudiants sur site est possible.

Article 5 Accompagnement et pilotage

Tout au long du déploiement de ce dispositif, les enseignants sont accompagnés par les services de Sciences Po Lyon (personnels de bibliothèque spécialistes de la plateforme Moodle, un ingénieur pédagogique et un ou une assistante pédagogique –recrutement en cours). Les salles d'enseignements sont équipées du matériel nécessaire à l'organisation des cours.

Le groupe de pilotage sera tout au long du semestre, l'interlocuteur des enseignants pour toute question liée à cette organisation pédagogique exceptionnelle. Il sera ouvert aux enseignants volontaires.

Article 6 La directrice générale des services et les services concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2020

Le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Renaud Payre

